



MODIFICATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC LA SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Au titre du contrat de liquidité confié par la société GECI AVIATION à la Société de Bourse Gilbert Dupont, il a été procédé à un apport complémentaire de 30 000 titres GECI AVIATION en date du 01 octobre 2010.

Il est rappelé que le 25 janvier 2010, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société GECI AVIATION avait confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la décision AMF du 22 mars 2005 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants avaient été affectés au compte de liquidité :

- 25 000 titres
- 50 000 € en espèces

A propos de GECI Aviation

GECI Aviation, filiale du groupe GECI International, est dédiée au développement, à la production et à la commercialisation d'avions bi turbopropulseurs. L'offre de GECI Aviation porte sur deux appareils. Le F-406, produit par Reims Aviation Industries, est reconnu par les opérateurs du monde entier comme un avion particulièrement adapté aux missions de surveillance. Le Skylander SK-105, dont l'achèvement est prévu fin 2012, capable de transporter 19 passagers ou jusqu'à 2,7 tonnes de fret et d'opérer dans des environnements difficiles, est un avion performant et économique, sans équivalent dans sa catégorie.

Fiche signalétique :
Mnémonique : ALRAI
Alternext d'Euronext Paris
Code ISIN : FR0010449199
Nombre de titres : 66 165 874

GECI Aviation est labellisé « Entreprise Innovante » par OSEO / ANVAR

Pour plus d'informations, merci de consulter le site : www.geciaviation.com

Vos contacts :

GECI Aviation
Brigitte Nawy
Tél : +33 1 53 53 00 85
brigitte.nawy@geci.net

CALYPTUS
Cyril Combe
Tél. : 01 53 65 68 68
cyril.combe@calyptus.net